



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier les zones Rc-96 et Aa-23 et de modifier certains articles du règlement sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 13 mars 2023 à 20h00, le conseil a adopté le projet de règlement #397-2023 et intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier les zones Rc-96 et Aa-23 et de modifier certains articles du règlement sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 mars 2023, à 19h15 à la salle du conseil municipal, local 213 de l'Hôtel de Ville, 301 rue St-Jacques à Sainte-Thècle. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement qui a pour but de respecter l'obligation d'adopter un règlement relatif à la démolition des immeubles patrimoniaux avant 1940 en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle. Au cours de cette assemblée, Monsieur le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville au 301 rue Saint-Jacques du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 ainsi que 13h00 à 16h30 sauf les jours fériés.
3. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet concerne l'ensemble du territoire de la municipalité : soit qu'une disposition s'applique à l'ensemble du territoire, soit que le projet contient plusieurs dispositions dont le cumul a pour effet de toucher l'ensemble du territoire.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 14^{ième} jour de mars de l'an deux mille vingt-trois (2023).

Valérie Fiset, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière